



DEMISSION SUITE CONGES SANS SOLDE

Par **SYLVAINDU32**, le **06/12/2011** à **10:50**

BONJOUR,

Je suis actuellement en congés sans solde dans mon entreprise car j'ai monté une entreprise, je ne souhaite pas revenir dans mon entreprise car elle se dégrade de jour en jour suite a un rachat par un grand groupe connu (G** Su**),il y a beaucoup de licenciement...

Je souhaiterais donc partir de cette entreprise pour ne pas renouveler le congés sans solde mais j'aurais souhaiter pouvoir négocier ce départ pour pouvoir toucher quelque chose(€)...

J'aurais souhaiter connaitre mes droits...

Et que pourrais je faire pour y parvenir...

Cordialement,
Sylvain

Par **P.M.**, le **06/12/2011** à **12:40**

Bonjour,

Vos droits sont de démissionner en respectant le préavis et vous ne pouvez pas contraindre l'employeur d'accepter une rupture conventionnelle...